



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Belize

Question écrite n° 14072

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'état des relations entre la France et le Belize. En effet, cette ancienne colonie britannique d'Amérique centrale reste assez discrète sur la scène internationale depuis son accession à l'indépendance. A ce sujet, les relations qu'il entretient avec notre pays semblent bien vagues. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier.

Texte de la réponse

Indépendant depuis 1981, le Belize est un pays de 23 000 kilomètres carrés, peuplé de 260 000 habitants. Membre du Commonwealth, c'est une monarchie constitutionnelle dont le chef de l'Etat est la Reine d'Angleterre. En dehors de ses relations avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, le Belize déploie son action diplomatique dans la zone Caraïbe et en Amérique centrale. Cette ancienne colonie britannique demeure culturellement et politiquement très proche des pays de la Caraïbe anglophone. Elle est membre du Caricom (Caribbean Community and Common Market), qui regroupe la quasi-totalité de ces pays, ainsi que de l'Association des Etats de la Caraïbe à laquelle participent également ses voisins hispanophones d'Amérique centrale. Dans ce contexte, le Belize aspire à devenir une passerelle entre ces deux aires culturelles, ce qui l'a conduit à adhérer récemment au système d'intégration centraméricain (SICA). Son principal problème extérieur réside dans son différend avec le Guatemala, qui revendique une partie de son territoire. L'Organisation des Etats américains a élaboré, en septembre 2002, un projet de règlement que les deux gouvernements doivent soumettre à présent à un référendum. L'essentiel du commerce de ce pays s'effectue avec les Etats-Unis. Les relations bilatérales entre la France et le Belize sont peu développées. Notre ambassadrice au Salvador est accréditée au Belize et celle de ce pays en France est en résidence à Bruxelles. Les échanges commerciaux, bien que modestes, ont été équilibrés en 2001. Ils sont constitués de biens de consommation à l'exportation et de produits tropicaux à l'importation, pour un volume total de 2 millions d'euros. Dans le domaine de la coopération, le Belize ne faisant pas partie de la zone de solidarité prioritaire, notre aide bilatérale est limitée. Elle consiste essentiellement en des missions ponctuelles, notamment dans le domaine des ressources halieutiques ou de la phytopathologie de la banane plantain. Le Belize a manifesté de l'intérêt pour un rapprochement avec les départements français d'Amérique, notamment en matière de tourisme, mais ces intentions ne sont pas encore concrétisées. Une concertation est en cours à ce propos dans le cadre de l'Association des Etats de la Caraïbe, organisation dont la France est membre au titre de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane. Un jumelage a été récemment établi entre les chambres de commerce de la Martinique et du Belize. Notre aide à ce pays par l'intermédiaire du Fonds européen de développement, auquel nous contribuons pour un quart de son montant, est beaucoup plus importante. L'Europe est en effet un partenaire privilégié du Belize, qui bénéficie de la Convention de Cotonou (Afrique-Caraïbes-Pacifique/ACP). A ce titre, le Fonds européen de développement a accordé au Belize au cours des dix dernières années une aide de 11,5 millions d'euros qui ont servi essentiellement à la construction d'infrastructures. En outre, un protocole « sucre » permet au Belize de vendre 39 400 tonnes au tarif communautaire, équivalent à 16,5 millions d'euros. Il bénéficie de l'aide du Fonds spécial d'assistance européenne aux pays ACP producteurs de bananes pour un

montant de 3,5 millions d'euros. Enfin, l'Union européenne a accordé, en novembre 2002, un prêt de 9 millions d'euros sur cinq ans, destiné à l'agriculture et aux communautés rurales de ce pays. La France a également contribué, par le biais du Haut Commissariat aux réfugiés, à des projets de développement destinés à l'insertion des réfugiés salvadoriens et guatémaltèques au Belize, dans le cadre de la Conférence internationale pour les réfugiés en Amérique centrale.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14072

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1914

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3823